



## Aide à la lecture de l'accusé de réception

[>notre article Les éléments du barème<](#)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du département HAUTE-GARONNE

Mouvement des professeurs des écoles et instituteurs - année 2026 - 2027

\*\*\*

### Accusé de réception - Barème initial

\*\*\*

Mme

.....Votre situation administrative.....

Grade :

Professeur des écoles de classe normale

Titres :

2008 - Enseignement des langues vivantes habilitation définitive (Italien)

2008 - Enseignement des langues vivantes habilitation définitive (Anglais)

2010 - Enseignement des langues vivantes habilitation provisoire (Espagnol)

Affectation actuelle :

Affectation à titre définitif

Enseignant classe préélémentaire

Établissement d'exercice :

Circonscription :

Code 30 : habilitation définitive en  
langue ou LA direction.

Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

AGS : 3 pts par an + 3/12e de point par mois + 3/360e de point par jour.

Anc AGS : 6 points (pr tous)

Echelon : de 1 à 5 CN = 7 pts

6, 7 et 8 CN = 8 pts

9 et 10 CN ; 2 et 3 HC = 9 pts

11 CN ; 4 et 5 HC ; 2 et 3 CE = 10 pts

6 et 7 HC ; 4 et 5 CE = 11 pts

Anc Poste : Stabilité sur un poste obtenu à titre définitif (3 ans = 9 pts; 4 ans = 12 pts; 5 ans ou + = 15 pts)

Anc Pol Ville REP/REP+ : 30 pts pour 5 ans continus.

BOE : Bénéficiaire Obligation d'Emploi

Anc CLA : Contrat Local d'Accompagnement

Enfant : 1 pt par enfant

Barème de base	Points attribués
AGS 48.991	48,991
Anc AGS 16 ans 03 mois 29 jours	6.000
ECH 9.000	9,000
Anc Poste 08 ans 00 mois 00 jour	15,000
Anc Pol Ville 00 an 00 mois 00 jour	
Anc REP 00 an 00 mois 00 jour	
Anc REP+ 08 ans 00 mois 00 jour	30,000
BOE	0,000
Anc CLA 00 an 00 mois 00 jour	
Enfants 2	2,000
PSC	0,000

Autorité Parentale Conjointe (APC) : 6 pts + 2 pts par an de séparation. Si enfant(s) de moins de 18 ans au 01/09/2025 (distance des rés. perso des parents = ou > à 15 km aller)

Vœu préférentiel (Vœu Préf) : 6 pts pour la 1ère année + 1 pt par an sur le vœu n°1 (poste précis sur une école) formulé à l'identique du mouvement précédent (à partir de 2019)

Handicap (HAND) : 30 points si RQTH

Mesure de Carte Scolaire (MCS) : 15 pts uniquement sur les vœux de même nature de poste que celui objet de la MCS

Parent Isolé (PI) : 1pt par année de situation justifiée

Rapprochement Conjoint (RC): 6 pts + 2 pts/an sur vœux précis ou commune de la résidence professionnelle du conjoint (vœux consécutifs). Si la distance entre l'école d'affectation actuelle et la résidence professionnelle du conjoint est = ou > à 15 km aller (hors PES et entrants)

Autres éléments de barème valorisés*	Points attribués
APC	non
Vœu Préf	non
HAND	non
MCS	non
PI	non
RC	non
PS1	0,000
PS2	0,000

\* Ces éléments sont valorisés sur certains vœux sous condition.  
Les points PS1, PS2 représentent des points de bonification appliqués à tous les vœux dont les vœux groupés

PSC – PS1- PS2 : Points ajoutés manuellement par rapport à la fiche d'observation.

Votre barème de base applicable à l'ensemble de vos vœux est 61,624

Discriminant 0 - Discr AGS

Discriminant 1 - Discr Anc Poste

Discriminant 2 - Discr Echelon

Discriminant 3 - Discr Aléatoire

.....Liste des vœux émis par

E = Etablissement = vœu précis  
G(AC) = vœu groupe Assimilé Commune  
G(A) : groupement autre => MOB, groupement de communes

RC : Rapprochement de Conjoint.

APC : Autorité Parentale Conjointe

PI : Parent Isolé

MCS : Mesure de Carte Scolaire

Autres : enfant à naître, ITEP,

Caractère répété : même premier vœu

TPD : affectation à titre définitif.

PRO : affectation à titre provisoire.

Rang	Type de vœu	Numéro du poste ou du groupe	Nature de support	Spécialité Nb Classes Nb Classes spécialisées	Libellé du poste ou du groupe	Circonscription	Rang vœu lié	Modalité		Total barème	dont			
								TPD	Pro		Barème	RC/APC/PI	MCS/Handi-cap	Autres
1	E	916	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0310178A) Ecole Maternelle Publique Saint-Exupery Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	97,624	0,000	0,000	30,000	6,000
2	E	921	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0312234K) Ecole Maternelle Publique Elida Hugon Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	91,624	0,000	0,000	30,000	
3	E	141885	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0311598U) Ecole Primaire Publique Le Barry Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	91,624	0,000	0,000	30,000	
4	E	917	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0310709C) Ecole Maternelle Publique Ox Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	91,624	0,000	0,000	30,000	
5	E	920	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0311777N) Ecole Maternelle Publique Vasconia Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	91,624	0,000	0,000	30,000	
6	E	915	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0310177Z) Ecole Maternelle Publique Pierre Fons Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	91,624	0,000	0,000	30,000	
7	E	918	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0311118X) Ecole Maternelle Publique Jean Mermoz Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	91,624	0,000	0,000	30,000	

1-4 : priorité carte scolaire

1 : mesure d'accompagnement TS

4 : mesure accompagnement TR

8 : priorité pour personne recrutée au titre du BOE

9 : priorité médicale enseignant

10 : priorité médicale conjoint-enfant

12 : priorité retour sur poste CLD, CP ou dispo

14 : priorité sociale

15 : mesure d'accompagnement

30 : code des situations ordinaires

31 : code lorsque je n'ai pas la qualification requise Direction (pas de LA), poste fléché langue (pas d'habilitation), poste de l'Ecole Inclusive (je termine ma formation CAPPEI)

32 : code lorsque j'entre en formation CAPPEI

39 : code lorsque je n'ai pas de CAPPEI mais j'ai déjà exercé dans l'EI

40 : code lorsque je n'ai jamais exercé dans l'EI

50 : code des situations ordinaires pour certains postes (maître surnuméraire, UPE2A...)

90-95-99 : vœu annulé



>notre article [Les codes de priorités](#)<